

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, LE MUY

ROCHER DE ROQUEBRUNE

Var
43
 Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 6 juillet 1989

Propriété

Département, commune
 et privée

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres sites protégés sur les communes

SC Le moulin des Serres au Muy
 (A.07/02/1966 et D.13/05/1966)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

Le classement fait suite aux demandes des élus de Roquebrune et du Muy en 1986, ainsi que du Comité pour la Protection des sites de Roquebrune, en faveur d'une protection pérenne du massif emblématique, historique, légendaire et pittoresque du site du Rocher de Roquebrune tout à fait exceptionnel, avec sa silhouette remarquable repérable dans le paysage de l'extrémité Nord-Est du massif des Maures. Il domine majestueusement de ses 370 m la plaine de la basse vallée de l'Argens, et il donne au village tout son cachet et son attrait touristique. Du point de vue paysager, en effet, le Rocher de Roquebrune présente une esthétique surprenante et originale. Eloigné des derniers contreforts des Maures, il surgit dans la plaine comme une île en pleine mer. Sa couleur caractéristique est due à une quantité importante d'oxyde de fer et contraste fortement avec le vert de la végétation de chênes. Enfin, le relief du Rocher a une apparence étrange : cahotique, tourmenté, composé de crêtes déchiquetées, de falaises abruptes, de plateaux parsemés de blocs rocheux surcreusés, de gorges étroites et profondes où s'engouffrent parfois des coulées de végétation. Sur le site coule toute l'année l'Argens ainsi que deux de ses affluents presque permanents, la Maurette et le Rabinon. De plus, un réseau de nombreux ruisseaux temporaires - les oueds - évacue les abondantes précipitations hivernales et a permis la création de petites retenues collinaires favorables à la faune et à la végétation aquatique, qui offrent des miroirs réfléchissant le rocher.

(source : dossier de classement DIREN 1988)

Etat actuel

Le site a subi quelques dégradations de travaux ponctuels de terrassements agricoles condamnés par le Tribunal de Draguignan. Dans l'ensemble le massif se maintient dans sa qualité paysagère initiale; par contre il connaît une fréquentation croissante. Un important incendie s'est développé sur les versants du rocher en juillet 2005, dévastant la végétation sur les contreforts rocheux et autour de la chapelle de l'ermite.

Un projet du Conseil Général du Var d'un plan de gestion et d'aménagement de l'accueil du public et de préservation de la faune et de la flore est à l'étude avec un périmètre de préemption pour l'acquisition des Espaces Naturels Sensibles.

Observation

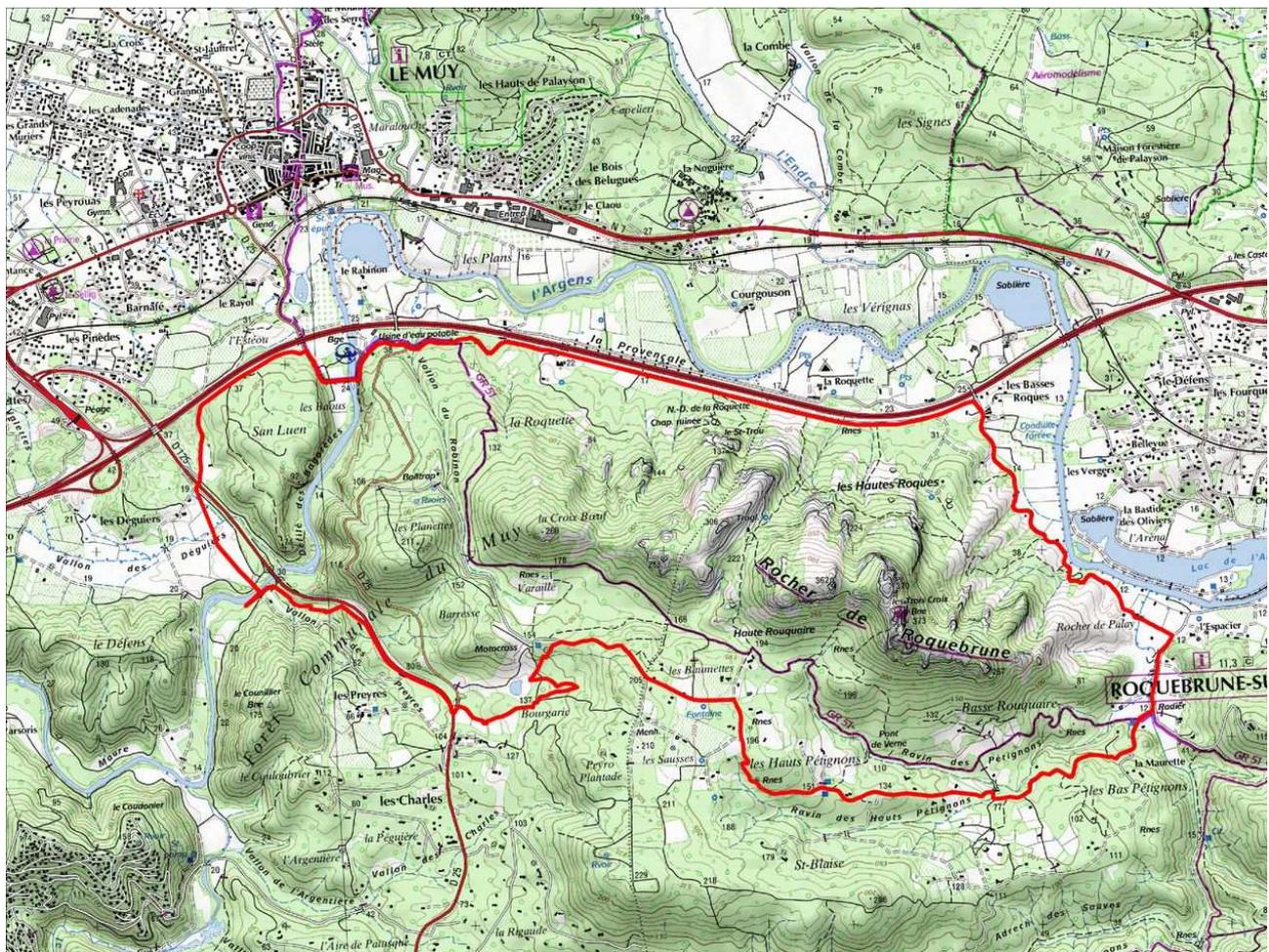
Aucune protection préalable du site du Rocher dont le classement a été demandé par le Maire de Roquebrune en 1986, appuyé par le Comité de Protection des sites et des monuments historiques de Roquebrune.

LOCALISATION DU PERIMETRE

L'ensemble formé par le rocher de Roquebrune, délimité comme suit conformément à la carte au 1/25.000 et aux plans cadastraux annexés au présent décret.

(Décret du 6 juillet 1989)

SITUATION



Source : IGN-scan25

Périmètre du Site Classé ———